

OUI A DES REFORMES CONCERTEES, JUSTES ET EQUITABLES !

Les retraités, par leur contribution à la collectivité, qu'elle soit humaine, économique ou sociétale, en sont des acteurs majeurs. **Leur place est indiscutable dans toute la société.**

Leur niveau d'implication au service des autres doit être reconnu face à l'ostracisme général manifesté envers eux. **L'âgisme et la discrimination par l'âge doivent cesser.**

Il serait périlleux de nier le phénomène de société que constitue le vieillissement de la population française. Sa prise en compte doit prioritairement intervenir dès le début du quinquennat : le traitement immédiat de la perte d'autonomie doit être à la hauteur des enjeux.

Les retraités de l'ANR rappellent que l'aide à l'autonomie ne concerne pas que les personnes âgées dépendantes (1,3 million) mais aussi une population adulte de 4,3 millions de personnes de 20 à 59 ans.

Ils déplorent aussi le manque de moyens actuellement consacrés à la perte d'autonomie. **Il y a URGENCE à ce que la 5ème branche, votée en août 2020, bénéficie d'un financement pérenne et suffisant**, appuyé sur la contribution de l'ensemble des revenus, ceux des actifs et des retraités, mais aussi ceux du capital.

Malgré de nombreux rapports récents (LIBAULT, EL KHOMRI, VACHEY, GUEDJ, HÉDON), les pouvoirs publics restent dans une inaction coupable. Ils doivent agir.

L'ANR s'insurge de la façon dont les aînés sont traités dans de nombreux EHPAD. Les maltraitances, pourtant connues, ont été mises en lumière par le livre enquête de Victor CASTANET, « Les Fossoyeurs ».

Le rapport conjoint de l'IGAS et l'Inspection Générale des Finances démontre que les normes et les contrôles pratiqués aujourd'hui dans les EHPAD ne suffisent pas à assurer des conditions de vie décentes aux résidents, pourtant souvent confrontés à des prix d'hébergement exorbitants.

Les retraités de l'ANR revendiquent :

- **La représentation et la participation des associations ou fédérations de retraités dans les structures représentatives** (CESER*, CNSA*, COR*, HCFEA*) dont elles doivent être membres à part entière. Leurs associations ou fédérations doivent participer à la gouvernance du futur régime de retraite et à celle de la 5ème branche consacrée à l'autonomie.

- **Les retraités s'insurgent du mode de revalorisation des retraites** et exigent le maintien du pouvoir d'achat pour tous les retraités, sans aucune discrimination.

Pour rappel, la revalorisation au 1^{er} janvier 2022 a été de 1,1 % pour une inflation de **3,4 %** en 2021. Nous réclamons que la revalorisation de l'année N soit calculée sur la variation de l'Indice INSEE des Prix à la Consommation, hors tabac (IPC) de l'année N-1 pour une revalorisation des pensions et retraites avec effet au 1^{er} janvier de l'année N.

- Les retraités demandent des règles de revalorisation stables, la fin des artifices destinés à amoindrir le montant de leur pension.

- **Les retraités demandent à être traités à égalité avec les salariés en bénéficiant de la possibilité de déduire de leur revenu imposable les sommes versées au titre de leur complémentaire santé ou de bénéficier d'un crédit d'impôt.**

- **L'ANR appuie vigoureusement la demande de suppression de la cotisation d'assurance maladie de 1% pour les retraites complémentaires du régime général.** Cette cotisation, qui a été supprimée en 2018 pour les autres régimes en contrepartie de la hausse de la CSG, constitue une anomalie préjudiciable à un grand nombre de retraités.

- **Les retraités demandent aux Pouvoirs publics :**

De mettre en place un contrôle renforcé et efficace des EHPAD.

De prendre toutes mesures adéquates pour faire disparaître les déserts médicaux

De mettre tout en œuvre pour supprimer la fracture numérique dont sont victimes les personnes âgées.

L'ANR participera activement aux débats sur la réforme des retraites. L'ANR souhaite une réforme juste, prenant en compte la situation des différentes professions.

L'ANR restera attentive aux évolutions proposées pour les pensions de réversion. Elle demande la suppression des conditions de ressources et des limites d'âge pour tous.

**Les retraités de l'ANR ne sont pas opposés aux réformes, mais les souhaitent
CONCERTEES, JUSTES et EQUITABLES !**

CESER : Conseil Economique Social Environnemental Régional

CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

COR : Conseil d'Orientation des Retraites

HCFEA : Haut Conseil de la Famille de l'Enfance et de l'Age